



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU CALVADOS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 54 du 22 JUIN 2015

* * *

* *

S O M M A I R E

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Arrêté du 1 juin 2015 portant délégation de signature à M RODDE directeur adjoint de la Direction des Achats, de la Logistique et des Travaux du Centre hospitalier de Lisieux.

Arrêté du 1 juin 2015 portant délégation de signature à M JEZEQUEL, directeur adjoint chargé des affaires financières, du contrôle de gestion et du système d'information

Arrêté du 1/06/15 portant délégation de signature à Mme RODRIGUEZ, responsable du bureau des entrées au centre hospitalier de Lisieux.

Arrêté du 1/06/15 portant délégation de signature à Mme RODRIGUEZ, responsable du bureau des entrées au centre hospitalier de Lisieux pour les registres d'état civil.

Arrêté du 1/06/15 portant délégation de signature à M LEGROS, chef de service du laboratoire du centre hospitalier de Lisieux.

Arrêté du 1/06/15 portant délégation de signature à M JEZEQUEL, directeur adjoint chargé des affaires financières, du contrôle de gestion et du système d'information au centre hospitalier de Lisieux pour signer le registre d'état civil.

Arrêté du 1/06/15 portant nomination des médecins médiateurs au centre hospitalier de Lisieux.

Arrêté du 1/06/15 portant délégation de signature à M SABINE, directeur adjoint chargé des ressources humaines au centre hospitalier de Lisieux.

Arrêté du 1/06/15 portant délégation de signature à M FASSINA, directeur adjoint chargé des affaires générales et de la qualité au centre hospitalier de Lisieux.

Arrêté du 1/06/15 portant délégation de signature à M FASSINA, directeur adjoint chargé des affaires générales et de la qualité au centre hospitalier de Lisieux pour assurer l'intérim.

Arrêté du 1/06/15 portant délégation de signature à M SABINE, directeur adjoint chargé des ressources humaines au centre hospitalier de Lisieux pour assurer l'intérim

Arrêté du 1/06/15 portant délégation de signature à M JEZEQUEL, directeur adjoint chargé des affaires financières, du contrôle de gestion et du système d'information au centre hospitalier de Lisieux pour assurer l'intérim

Arrêté du 1/06/15 portant délégation de signature à M RODDE, directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et des travaux au centre hospitalier de Lisieux pour assurer l'intérim

Arrêté du 1/06/15 portant délégation de signature dans le cadre de la médecine légale au centre hospitalier de Lisieux

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

Arrêté du 17 juin 2015 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Direction départementale de la cohésion sociale du Calvados

PRÉFECTURE

CABINET

Médaille de la famille - année 2015

CENTRE HOSPITALIER
ROBERT BISSON
LISIEUX

**DECISION N° 2015-04
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur du Centre Hospitalier Robert Bisson de LISIEUX, représentant légal de l'établissement,

Vu l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article D 6143-33 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté ministériel du 18 avril 2008 nommant Monsieur Didier RODDE en qualité de Directeur-Adjoint au Centre Hospitalier R. BISSON

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} - Monsieur Didier RODDE, Directeur-Adjoint, est chargé de la Direction des Achats de la Logistique et des Travaux.

ARTICLE 2^{ème} - Délégation est donnée à Monsieur Didier RODDE pour signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, attestations et décisions, à l'exclusion des contrats et des marchés de fournitures et des documents comptables relevant de l'Ordonnateur.

ARTICLE 3^{ème} - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur RODDE, la délégation prévue à l'article 2 est dévolue à Madame Isabelle Kerjean, Attachée d'Administration à la Direction des Achats de la Logistique et des Travaux.

En cas d'absence de Monsieur RODDE et de Madame Isabelle Kerjean, délégation est donnée à Madame Sylvie LEROY, Attachée d'Administration à la Direction des Achats de la Logistique et des Travaux, pour signer les attestations, factures et bons de commande urgents.

En cas d'absence de Monsieur RODDE, de Madame Isabelle Kerjean et de Madame Sylvie Leroy, délégation est donnée à Monsieur Karim Haragui, Adjoint des Cadres à la Direction des Achats de la Logistique et des Travaux, pour signer les attestations, factures et bons de commande urgents.

ARTICLE 4^{ème} - Délégation des signatures électroniques :

Délégation est donnée à Mme Sylvie Leroy attachée d'administration à la Direction des Achats de la Logistique et des Travaux, Mme Nathalie Flament, adjoint administratif, Mme Laëtitia Jouin,

adjoint administratif, Mme Angelina Lefort, adjoint administratif, pour signer électroniquement les **pièces constitutives des marchés**.

Ces pièces auront été préalablement validées par une signature manuelle ou la signature d'un bordereau récapitulatif d'attribution par le Directeur d'établissement ou par son représentant (Directeur par intérim, M Rodde, M Mauduit. M Rodde par exemple signe les courriers de non retenus) dans la limite de ses attributions.

ARTICLE 5^{ème} - Délégation des signatures électroniques

Délégation est donnée à Mme Sylvie Leroy attachée d'administration à la Direction des Achats de la Logistique et des Travaux, Mme Nathalie Flament, adjoint administratif, Mme Laëtitia Jouin, adjoint administratif, Mme Angelina Lefort, adjoint administratif, pour signer électroniquement les **courriers relatifs à la procédure et au suivi des marchés** (reconduction de prix, demande d'information ou courriers complémentaires....), dans la limite de leurs attributions.

ARTICLE 6^{ème} - En application de l'article D 6143-35 du Code de la Santé Publique, la présente délégation de signature peut être retirée à tout moment.

ARTICLE 7^{ème} - Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter de la réception par le secrétariat de la direction d'un exemplaire original visé par le délégataire. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire. Elles abrogent toute décision antérieure de délégation de signature au bénéfice du même délégataire.

ARTICLE 8^{ème} - La présente décision de délégation de signature fera l'objet d'une publicité dans l'établissement et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à LISIEUX, le 1.06.15

Exemplaires de signatures autorisées :

Le Directeur
Délégant



Eric GRAINDORGE

Le Directeur-Adjoint
Délégataire



Didier RODDE

L'Attachée d'Administration

L'Attachée d'Administration

Délégataire



Sylvie LEROY

Délégataire

Karim HARAGUI



Destinataires :

- Intéressé
- Monsieur le Receveur municipal de LISIEUX ;
- Recueil des actes administratifs
- Dossier ;
- Affichage

CENTRE HOSPITALIER
ROBERT BISSON
LISIEUX

**DECISION N° 2015-07
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur du Centre Hospitalier Robert Bisson de LISIEUX, représentant légal de l'établissement,

Vu l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article D 6143-33 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté du 25 mars 2015 nommant Monsieur Eric GRAINDORGE directeur des centres hospitaliers de Lisieux, Pont l'Evêque, Vimoutiers et de l'établissement public médico-social d'Orbec en Auge ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 novembre 2013 nommant Monsieur Patrice JEZEQUEL en qualité de Directeur-Adjoint au Centre Hospitalier R. BISSON de Lisieux et de Pont l'Evêque

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} - Monsieur Patrice JEZEQUEL, Directeur-Adjoint, est chargé de la Direction des affaires financières, du contrôle de gestion, du système d'information et des parcours patients

ARTICLE 2^{ème} - Le bénéficiaire de la présente délégation est autorisé à signer :

- 1) - les engagements concernant les dépenses du titre 4 de la section d'exploitation du budget principal et des budgets annexes ;
- 2) - l'ordonnancement de toutes les dépenses dans la limite des crédits ouverts au budget principal et aux budgets annexes ;
- 3) - la liquidation et l'ordonnancement des titres de recettes ;

ARTICLE 3^{ème} - En cas d'empêchement de Monsieur Patrice JEZEQUEL, la délégation prévue à l'article 2 est dévolue à Monsieur Gilles VRIGNAUD, attaché d'administration hospitalière.

En cas d'absence de Monsieur Patrice JEZEQUEL et de Monsieur VRIGNAUD, délégation est donnée à Madame Brigitte MANSOUR, Adjoint des cadres hospitaliers des services financiers.

ARTICLE 4^{ème} - En application de l'article D 6143-35 du Code de la Santé Publique, la présente délégation de signature peut être retirée à tout moment.

ARTICLE 5^{ème} - Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter de la réception par le secrétariat de la direction d'un exemplaire original visé par le délégataire. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire. Elles abrogent toute décision antérieure de délégation de signature au bénéfice du même délégataire.

ARTICLE 6^{ème} - La présente décision de délégation de signature fera l'objet d'une publicité dans l'établissement et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à LISIEUX, le 2/06/15

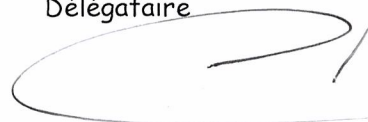
Exemplaires de signatures autorisées :

Le Directeur
Délégant



Eric GRAINDORGE

Le Directeur-Adjoint
Délégataire



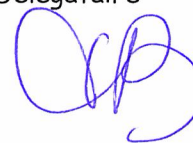
Patrice JEZEQUEL

L'Attaché d'Administration
Délégataire



Gilles VRIGNAUD

L'adjoint des cadres
Délégataire



Brigitte MANSOUR

Destinataires : Monsieur le Receveur municipal de LISIEUX ; Dossier ; Affichage

CENTRE HOSPITALIER
ROBERT BISSON
LISIEUX

**DECISION N° 2015-08
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur du Centre Hospitalier Robert Bisson de LISIEUX, représentant légal de l'établissement,

Vu l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article D 6143-33 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté du 25 mars 2015 nommant Monsieur Eric GRAINDORGE directeur des centres hospitaliers de Lisieux, Pont l'Evêque, Vimoutiers et de l'établissement public médico social d'Orbec en Auge ;

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} - Délégation est donnée à Madame RODRIGUEZ-MEDALLO Béatrice, née le 1/2/64, adjoint des cadres au bureau des entrées pour les documents relatifs au transport de corps sans mise en bière.

ARTICLE 2^{ème} - Délégation est donnée à Madame DEBUICHE Cathy, née le 6/8/66, adjoint administratif au bureau des entrées, pour les documents relatifs au transport de corps sans mise en bière.

ARTICLE 3^{ème} - Délégation est donnée à Madame PILETTA MASSARO Jamila, née le 24/7/59, adjoint administratif au service Accueil pour les documents relatifs au transport de corps sans mise en bière.

ARTICLE 4^{ème} - Délégation est donnée à Madame POLLIN Béatrice née 21/1/56 adjoint administratif au service Accueil pour les documents relatifs au transport de corps sans mise en bière

ARTICLE 5^{ème} - En application de l'article D 714-12-3 du Code de la Santé Publique, la présente délégation de signature peut être retirée à tout moment.

ARTICLE 6^{ème} - Cette décision prend effet à compter du 1^{er} juin 2015.


Fait à LISIEUX, le 11/6/15

Le Directeur


Eric GRAINDORGE

B. ROSDAIGUEL

Roche
C. DEBUICHE

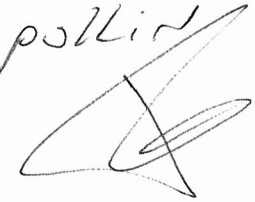


Exemplaires de signatures autorisées :

J. P. Le Ha



B. Pollin



Destinataires : Monsieur le Receveur municipal de LISIEUX ; Dossier ; Affichage

CENTRE HOSPITALIER
ROBERT BISSON
LISIEUX

**DECISION N° 2015-12
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur du Centre Hospitalier Robert Bisson de LISIEUX, représentant légal de l'établissement,

Vu l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'article 6143-33 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2015 nommant Monsieur Eric GRAINDORGE directeur des centres hospitaliers de Lisieux, Pont l'Evêque, Vimoutiers et de l'établissement public médico-social d'Orbec en Auge ;

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} - Délégation est donnée à Madame Béatrice RODRIGUEZ, Adjoint des Cadres au bureau des entrées, pour signer, dans la limite de ses attributions, les registres relatifs aux déclarations de naissance et de décès survenues au centre hospitalier de Lisieux.

ARTICLE 2^{ème} - En application de l'article D 6143-35 du Code de la Santé Publique, la présente délégation de signature peut être retirée à tout moment.


ARTICLE 3^{ème} - Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter de la réception par le secrétariat de la direction original visé par le délégataire. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire. Elles abrogent toute décision antérieure de délégation de signature au bénéfice du même délégataire.

ARTICLE 4^{ème} - La présente décision de délégation de signature fera l'objet d'une publicité dans l'établissement et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du calvados.

Fait à LISIEUX, le 1^{er} juin 2015

Exemplaires de signatures autorisées

Le Directeur


Eric GRAINDORGE

L'Adjoint des Cadres


B. RODRIGUEZ

Destinataires : Monsieur le Receveur municipal de LISIEUX ; Dossier ; Affichage

CENTRE HOSPITALIER
ROBERT BISSON
LISIEUX

DECISION N° 2015-14
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier Robert Bisson de LISIEUX, Eric GRAINDORGE, représentant légal de l'établissement,

Vu l'arrêté du 25 mars 2015 nommant Monsieur Eric GRAINDORGE directeur des centres hospitaliers de Lisieux, Pont l'Evêque, Vimoutiers et de l'établissement public médico-social d'Orbec en Auge ;

Vu l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article D 6143-33 du Code de la Santé Publique,

Article 1er - Monsieur Antoine LEGROS, Praticien Hospitalier, Biologiste, est le Chef de service du Laboratoire du Centre Hospitalier de Lisieux.

Article 2 - A ce titre, il bénéficie d'une délégation l'autorisant à signer tous les actes d'engagement et d'ordonnancement des dépenses de réactifs et consommables de laboratoire dans la limite du budget.

Article 3 - En cas d'empêchement de Monsieur Antoine LEGROS, la délégation prévue à l'article 2 est dévolue à Madame Marina MORISAN, Technicienne de laboratoire, faisant fonction de cadre de santé.

Article 4 - En application de l'article D. 6143-35 du Code de la Santé Publique, la présente délégation peut être retirée à tout moment.

Article 5 - Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter de la réception par le secrétariat de la direction d'un exemplaire original visé par le délégataire. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire. Elles abrogent toute décision antérieure de délégation de signature au bénéfice du même délégataire.

Article 6 - La présente décision de délégation de signature fera l'objet d'une publicité dans l'établissement et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

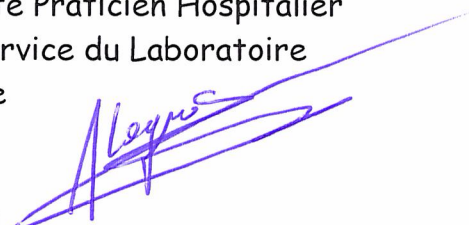
Fait à Lisieux, le 1^{er} juin 2015

Le Directeur
Délégant



E. GRAINDORGE

Le Biologiste Praticien Hospitalier
Chef de Service du Laboratoire
Délégataire



A. LEGROS

La technicienne de laboratoire faisant
fonction de Cadre de Santé
Délégataire

M. MORISAN



CENTRE HOSPITALIER
ROBERT BISSON
LISIEUX

**DECISION N° 2015-15
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur du Centre Hospitalier Robert Bisson de LISIEUX, représentant légal de l'établissement,

Vu l'arrêté du 25 mars 2015 nommant Monsieur Eric GRAINDORGE directeur des centres hospitaliers de Lisieux, Pont l'Evêque, Vimoutiers et de l'établissement public médico-social d'Orbec en Auge ;

Vu l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article D 6143-33 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté ministériel du 26 novembre 2013 nommant Monsieur Patrice JEZEQUEL en qualité de Directeur-Adjoint au Centre Hospitalier R. BISSON de Lisieux et de Pont l'Evêque

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} - Délégation est donnée à Monsieur Patrice JEZEQUEL, né le 25 février 1964, Directeur-Adjoint chargé de la Direction des affaires financières, du contrôle de gestion, du système d'information et des parcours patients, pour signer dans la limite de ses attributions, les registres relatifs aux déclarations de naissance et de décès survenues au Centre Hospitalier de Lisieux.

ARTICLE 2^{ème} - En application de l'article D 714-12-3 du Code de la Santé Publique, la présente délégation de signature peut être retirée à tout moment.

ARTICLE 3^{ème} - Cette décision prend effet à compter du 1^{er} juin 2015

Fait à LISIEUX, le

Le Directeur


ERIC GRAINDORGE

Exemplaires de signatures autorisées :

Destinataires : Monsieur le Receveur municipal de LISIEUX ; Dossier ; Affichage

CENTRE HOSPITALIER
ROBERT BISSON
LISIEUX

**DÉCISION N° 2015-16
PORTANT NOMINATION DU MEDECIN MEDIATEUR**

Le Directeur du Centre hospitalier Robert Bisson de Lisieux, représentant légal de l'établissement ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2015 nommant Monsieur Eric GRAINDORGE directeur des centres hospitaliers de Lisieux, Pont l'Evêque, Vimoutiers et de l'établissement public médico-social d'Orbec en Auge ;

Vu le Code de la santé publique, Article L 6143-7

Vu le Code de la santé publique, Article R 1112-82

Vu l'avis unanime de la Commission médicale d'établissement en date du 2 juin 2014

D E C I D E :

ARTICLE 1 - Monsieur le Docteur Marcel GUILLOT est désigné médiateur médical titulaire

ARTICLE 2 - Monsieur le Docteur Michel GONZALEZ est désigné médiateur médical suppléant

Fait à LISIEUX, le 1^{er} juin 2015

Le Directeur


E. GRAINDORGE

CENTRE HOSPITALIER
ROBERT BISSON
LISIEUX

**DECISION N° 2015-19
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur du Centre Hospitalier Robert Bisson de LISIEUX, représentant légal de l'établissement,

Vu l'arrêté du 25 mars 2015 nommant Monsieur Eric GRAINDORGE directeur des centres hospitaliers de Lisieux, Pont l'Evêque, Vimoutiers et de l'établissement public médico-social d'Orbec en Auge ;

Vu l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article D 6143-33 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté ministériel du 7 février 2011 nommant Monsieur Frantz SABINE en qualité de Directeur-Adjoint au Centre Hospitalier R. BISSON

DÉCIDE

ARTICLE 1 : La présente délégation annule et remplace toute disposition antérieure de même objet.

ARTICLE 2 : Délégation est donnée à Monsieur Frantz SABINE, directeur adjoint, à la direction des ressources humaines, pour signer en lieu et place du directeur :

- Tous les documents relatifs aux opérations de paie,
- Tous les documents relatifs aux recrutements et concours pour le personnel non médical,
- Tous les documents relatifs au déroulement des carrières des personnels non médicaux (avancement, titularisation, notation ...), à l'exception des décisions disciplinaires, des licenciements et refus de titularisation.
- Tous les documents relatifs aux positions statutaires et cessations de fonctions,
- Tous les documents relatifs à la gestion des opérations disciplinaires, à l'exception des décisions disciplinaires, des licenciements et refus de titularisation.
- Les courriers aux autorités de justice et aux tribunaux pour le contentieux intéressant son secteur d'activité,

- Les documents individuels relatifs à l'organisation du travail, aux congés, aux autorisations d'absence, à l'exception des notes de service générale
- Tous les documents relatifs à l'exercice individuel du droit de grève et des droits syndicaux, à l'exception des notes de service générale
- Tous les documents relatifs à la formation continue des personnels non médicaux (convocations, conventions, états de remboursement de frais, contrats d'engagement de servir, ...),
- L'engagement et la liquidation de factures intéressant son secteur d'activité (intérim, honoraires médicaux, annonces ...),
- Les conventions intéressant son secteur d'activité (mise à disposition, stage ...),

ARTICLE 3 : En cas d'absence de Monsieur Frantz SABINE, la délégation qui lui est consentie à l'article 2 de la présente décision est exercée, dans la limite de ses attributions, par Madame Chantal BISSON, attachée d'administration hospitalière, direction des ressources humaines (conformément à la Délégation n°2010-05bis portant délégation de signature à Mme Bisson en l'absence du directeur de la DRH).

ARTICLE 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département,

ARTICLE 5 : Elle prend effet immédiatement.

ARTICLE 6 : Conformément au décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois à compter de la notification et de la publication de celle-ci.

Fait à LISIEUX, le 11/06/15

Exemplaires de signatures autorisées :

Le Directeur
Délégrant



Eric GRAINDORGE

Le Directeur-Adjoint
Déléataire



Frantz SABINE

L'Attaché d'Administration
Déléataire



Chantal BISSON

Destinataires : Monsieur le Receveur municipal de LISIEUX ; Dossier ; Affichage

CENTRE HOSPITALIER
ROBERT BISSON
LISIEUX

**DECISION N° 2015-20
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur du Centre Hospitalier Robert Bisson de LISIEUX, représentant légal de l'établissement,

Vu l'arrêté du 25 mars 2015 nommant Monsieur Eric GRAINDORGE directeur des centres hospitaliers de Lisieux, Pont l'Evêque, Vimoutiers et de l'établissement public médico-social d'Orbec en Auge ;

Vu le Code de la santé publique,

Vu le décret n° 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 avril 2013 nommant Monsieur Thierry FASSINA en qualité de Directeur-Adjoint au Centre Hospitalier R. BISSON et de Pont l'Evêque

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} - Monsieur Thierry FASSINA, Directeur-Adjoint, est chargé de la Direction des affaires générales et la qualité.

ARTICLE 2^{ème} - Délégation est donnée à Monsieur Thierry FASSINA pour signer, dans la limite de ses attributions, tous courriers, attestations et actes, à l'exception des pièces administratives destinées aux Autorités de tutelle, ministérielles et préfectorales.

ARTICLE 3^{ème} - En application de l'article D 6143-35 du Code de la Santé Publique, la présente délégation de signature peut être retirée à tout moment.

ARTICLE 4^{ème} - Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter de la réception par le secrétariat de la direction d'un exemplaire original visé par le délégataire. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire. Elles abrogent toute décision antérieure de délégation de signature au bénéfice du même délégataire.

ARTICLE 5^{ème} - La présente décision de délégation de signature fera l'objet d'une publicité dans l'établissement et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à LISIEUX, le 1^{er} juin 2015

Exemplaires de signatures autorisées :

Le Directeur
Délégant

Eric GRAINDORGE

Destinataires : Monsieur le Receveur municipal de LISIEUX ; Dossier ; Affichage

Le Directeur-Adjoint
Délégataire

Thierry FASSINA

**DECISION N° 2015-21
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
DANS LE CADRE DE L'INTERIM**

Le Directeur du Centre Hospitalier Robert Bisson de LISIEUX, représentant légal de l'établissement,

Vu l'arrêté du 25 mars 2015 nommant Monsieur Eric GRAINDORGE directeur des centres hospitaliers de Lisieux, Pont l'Evêque, Vimoutiers et de l'établissement public médico-social d'Orbec en Auge ;

Vu l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article D 6143-33 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article R 6143-38 du Code de la Santé Publique,

Vu le visa de la DDASS du Calvados concernant la proposition d'agent chargé de l'intérim,

Vu l'arrêté ministériel du 5 avril 2013 nommant Monsieur Thierry FASSINA en qualité de Directeur-Adjoint au Centre Hospitalier R. BISSON et de Pont l'Evêque

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} - Délégation est donnée à Monsieur Thierry FASSINA, Directeur adjoint chargé des affaires générales et de la qualité, pendant les périodes d'absences pour congés annuels ou déplacements professionnels du Directeur :

- pour signer tous actes, attestations, décisions et pièces administratives destinées aux autorités de tutelle, ministérielles et préfectorales, compatibles avec ses fonctions de comptable matière,

ARTICLE 2^{ème} - En application de l'article D 6143-35 du Code de la Santé Publique, la présente délégation de signature peut être retirée à tout moment.

ARTICLE 3^{ème} - Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter de la réception par le secrétariat de la direction d'un exemplaire original visé par le délégataire. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire. Elles abrogent toute décision antérieure de délégation de signature au bénéfice du même délégataire.

ARTICLE 4^{ème} - La présente décision de délégation de signature fera l'objet d'une publicité dans l'établissement et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à LISIEUX, le 1^{ER} JUIN 2015

Exemplaires de signatures autorisées :

Le Directeur
Délégant


Eric GRAINDORGE

Le Directeur Adjoint


Délégataire
Thierry FASSINA

CENTRE HOSPITALIER
ROBERT BISSON
LISIEUX

**DECISION N° 2015-22
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
DANS LE CADRE DE L'INTERIM**

Le Directeur du Centre Hospitalier Robert Bisson de LISIEUX, représentant légal de l'établissement,

Vu l'arrêté du 25 mars 2015 nommant Monsieur Eric GRAINDORGE directeur des centres hospitaliers de Lisieux, Pont l'Evêque, Vimoutiers et de l'établissement public médico-social d'Orbec en Auge ;

Vu l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article D 6143-33 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article R 6143-38 du Code de la Santé Publique,

Vu le visa de la DDASS du Calvados concernant la proposition d'agent chargé de l'intérim,

Vu l'arrêté ministériel du 7 février 2011 nommant Monsieur Frantz SABINE en qualité de Directeur-Adjoint au Centre Hospitalier R. BISSON et de Pont l'Evêque

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} - Délégation est donnée à Monsieur Frantz SABINE, Directeur adjoint chargé des ressources humaines, pendant les périodes d'absences pour congés annuels ou déplacements professionnels du Directeur :

- pour signer tous actes, attestations, décisions et pièces administratives destinées aux autorités de tutelle, ministérielles et préfectorales, compatibles avec ses fonctions de comptable matière,

ARTICLE 2^{ème} - En application de l'article D 6143-35 du Code de la Santé Publique, la présente délégation de signature peut être retirée à tout moment.

ARTICLE 3^{ème} - Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter de la réception par le secrétariat de la direction d'un exemplaire original visé par le délégataire. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du déléguant ou du délégataire. Elles abrogent toute décision antérieure de délégation de signature au bénéfice du même délégataire.

ARTICLE 4^{ème} - La présente décision de délégation de signature fera l'objet d'une publicité dans l'établissement et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à LISIEUX, le 1^{ER} JUIN 2015

Exemplaires de signatures autorisées :

Le Directeur
Déléguant

Eric GRAINDORGE

Le Directeur Adjoint
Déléguataire

Frantz SABINE

CENTRE HOSPITALIER
ROBERT BISSON
LISIEUX

**DECISION N° 2015-23
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
DANS LE CADRE DE L'INTERIM**

Le Directeur du Centre Hospitalier Robert Bisson de LISIEUX, représentant légal de l'établissement,

Vu l'arrêté du 25 mars 2015 nommant Monsieur Eric GRAINDORGE directeur des centres hospitaliers de Lisieux, Pont l'Evêque, Vimoutiers et de l'établissement public médico-social d'Orbec en Auge ;

Vu l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article D 6143-33 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article R 6143-38 du Code de la Santé Publique,

Vu le visa de la DDASS du Calvados concernant la proposition d'agent chargé de l'intérim,

Vu l'arrêté ministériel du 26 novembre 2013 nommant Monsieur Patrice JEZEQUEL en qualité de Directeur-Adjoint au Centre Hospitalier R. BISSON et de Pont l'Evêque

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} - Délégation est donnée à Monsieur Patrice JEZEQUEL, Directeur adjoint chargé des affaires financière, du contrôle de gestion et du système d'information, pendant les périodes d'absences pour congés annuels ou déplacements professionnels du Directeur :

- pour signer tous actes, attestations, décisions et pièces administratives destinées aux autorités de tutelle, ministérielles et préfectorales, compatibles avec ses fonctions de comptable matière,

ARTICLE 2^{ème} - En application de l'article D 6143-35 du Code de la Santé Publique, la présente délégation de signature peut être retirée à tout moment.

ARTICLE 3^{ème} - Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter de la réception par le secrétariat de la direction d'un exemplaire original visé par le délégataire. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire. Elles abrogent toute décision antérieure de délégation de signature au bénéfice du même délégataire.

ARTICLE 4^{ème} - La présente décision de délégation de signature fera l'objet d'une publicité dans l'établissement et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à LISIEUX, le 1^{ER} JUIN 2015

Exemplaires de signatures autorisées :

Le Directeur
Délégant

Eric GRAINDORGE

Le Directeur Adjoint
Délégataire

Patrice JEZEQUEL

CENTRE HOSPITALIER
ROBERT BISSON
LISIEUX

**DECISION N° 2015-24
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
DANS LE CADRE DE L'INTERIM**

Le Directeur du Centre Hospitalier Robert Bisson de LISIEUX, représentant légal de l'établissement,

Vu l'arrêté du 25 mars 2015 nommant Monsieur Eric GRAINDORGE directeur des centres hospitaliers de Lisieux, Pont l'Evêque, Vimoutiers et de l'établissement public médico-social d'Orbec en Auge ;

Vu l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article D 6143-33 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article R 6143-38 du Code de la Santé Publique,

Vu le visa de la DDASS du Calvados concernant la proposition d'agent chargé de l'intérim,

Vu l'arrêté ministériel du 18 avril 2008 nommant Monsieur Didier RODDE en qualité de Directeur-Adjoint au Centre Hospitalier R. BISSON

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} - Délégation est donnée à Monsieur Didier RODDE, Directeur adjoint chargé des achats, de la Logistique et des Travaux, pendant les périodes d'absences pour congés annuels ou déplacements professionnels du Directeur :

- pour signer tous actes, attestations, décisions et pièces administratives destinées aux autorités de tutelle, ministérielles et préfectorales, compatibles avec ses fonctions de comptable matière,

ARTICLE 2^{ème} - En application de l'article D 6143-35 du Code de la Santé Publique, la présente délégation de signature peut être retirée à tout moment.

ARTICLE 3^{ème} - Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter de la réception par le secrétariat de la direction d'un exemplaire original visé par le délégataire. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire. Elles abrogent toute décision antérieure de délégation de signature au bénéfice du même délégataire.

ARTICLE 4^{ème} - La présente décision de délégation de signature fera l'objet d'une publicité dans l'établissement et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à LISIEUX, le 1^{ER} JUIN 2015

Exemplaires de signatures autorisées :

Le Directeur
Délégant

Eric GRAINDORGE

Le Directeur Adjoint
Délégataire

Didier RODDE

CENTRE HOSPITALIER
ROBERT BISSON
LISIEUX

**DECISION N° 2015-25
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE
DE LA MEDECINE LEGALE**

Le directeur du Centre hospitalier Robert Bisson de Lisieux, représentant légal de l'établissement ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2015 nommant Monsieur Eric GRAINDORGE directeur des centres hospitaliers de Lisieux, Pont l'Evêque, Vimoutiers et de l'établissement public médico-social d'Orbec en Auge ;

Vu le Code de la santé publique, Article L 6143-7

Vu le Code de la santé publique, Article D 6143-33

Vu la circulaire du 28 décembre 2010 relative à la mise en œuvre de la réforme de la médecine légale NOR : JUSD1033764C

DECIDE

Article unique : Délégation de signature est donnée aux Docteurs dont les noms suivent :

MANSOUR Vladimir
GARNIER Valérie
PLANET Sophie
LECOEUR Raphaël
LE BERRE Cécile
MAHIER Anne
AJREZO Bassel
PATOUREL Juliette
DARMOY Laure
DETROUSSEL Maud

Pour accepter les réquisitions faites par l'officier de police judiciaire, prêter serment et réaliser les actes requis.

Publicité de cette délégation est faite à l'accueil du Service des Urgences.
Notification est faite aux intéressés.

Fait à LISIEUX, le 1.06.15

Le Directeur

Eric GRAINDORGE



PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DU CALVADOS

**ARRETE RELATIF A LA CREATION DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES
CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION
SOCIALE DU CALVADOS**

Le Préfet du Calvados,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 16 ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'avis du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale du Calvados en date du 3 avril 2015, et particulièrement le vote favorable unanime des représentants du personnel en cette occasion,

Sur proposition de Madame la directrice départementale de la cohésion sociale du Calvados ;

ARRETE

Article 1^{er}: Un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est créé auprès de la directrice départementale de la cohésion sociale du Calvados.
Ce comité comporte 4 sièges de représentants titulaires du personnel.

Article 2 : Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail créé en application de l'article 1^{er} apporte son concours, pour les questions concernant la direction départementale de la cohésion sociale du Calvados, au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale du Calvados ayant compétence dans le cadre du titre III du décret du 15 février 2011 susvisé pour connaître de toutes les questions concernant la direction départementale de la cohésion sociale du Calvados.

Article 3 : La composition de ce comité est fixée comme suit :

a) Représentants de l'administration :

- la directrice départementale de la cohésion sociale du Calvados,
- le directeur adjoint de la DDCS du Calvados ;

- b) Représentants du personnel : 4 membres titulaires et 4 membres suppléants ;
- c) Le médecin de prévention ;
- d) L'assistant de prévention ;
- e) L'inspectrice santé et sécurité au travail.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture du Calvados et Madame la directrice départementale de la cohésion sociale du Calvados sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs départemental,

Caen, le 17 JUIN 2015

Pour le préfet et par délégation,
Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale

Corinne CHAUVIN

L'arrêté du Préfet en date du 30 avril 2015 porte attribution de la médaille de la famille au titre de l'année 2015. La liste des récipiendaires de cette distinction peut être consultée à la préfecture ainsi que dans les sous-préfectures du département du Calvados.